



## Locaux de SCANI

### A propos de ce document

Le présent document est un suivi de l'avancée du sujet des locaux de SCANI.

### Motif de l'opération

Depuis la reprise du réseau de Pclight par SCANI, nous n'avons plus de locaux fixes pour nous réunir et accueillir. Si cette situation n'était concrètement pas dommageable au début, on constate depuis quelques mois qu'un lieu fixe permet de mieux travailler.

Outre le fait de pouvoir se réunir et recevoir les membres et de nouveaux candidats, SCANI a, à présent, besoin d'un lieu pour stocker le matériel en attente et créer un labo de tests et de diagnostics.

### Choix possibles

Plusieurs solutions ont été envisagées :

- Demander à une mairie ou un membre de SCANI de mettre un local à disposition de la coopérative : outre le fait que la dépendance à une collectivité ou une personne donnée n'est pas nécessairement souhaitable, il semblait difficile de trouver un lieu compatible avec l'ensemble des besoins.
- Louer un local sur le marché privé : malgré une disponibilité plutôt large, les tarifs restent élevés pour les capacités financières de la coopérative et les possibilités d'agrandissement assez limitées.
- Trouver une troisième voie.

Depuis plusieurs mois, un tiers lieu est en gestation sur la commune de Joigny (<http://www.labdispak.fr/>). Dans le cadre de cette préparation, une partie des actifs de SCANI impliqués dans le projet étaient en discussion avec la Communauté de Commune du Jovinien qui cherche à recréer de l'activité sur le site de l'ancien groupe géographique.

Les locaux de l'ancienne imprimerie militaire, actuellement en travaux pour accueillir la pharmacie inter-hospitalière et des salles dédiées au pôle de formation, disposent

d'un plateau de 900 mètres carrés inutilisable en l'état par une quelconque structure et d'un petit espace de 77 mètres carrés situé dans un périmètre qui ne permet pas de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La CCJ propose la location d'une surface de 160 mètres carrés dans ces deux ensembles au tarif plancher des domaines (soit 600 € HT / mois).

La décision a été prise de louer cet espace pour recréer un « lieu SCANI » et pouvoir sereinement envisager la suite des opérations.

Une partie de l'espace avait vocation, dans le cadre du LabDispak, à devenir un tiers lieu. La CCJ a consenti une exonération de loyers d'un an pour permettre de rénover le lieu. SCANI reprend cette exonération à son compte et tentera d'impulser la création de ce tiers lieu à mesure de l'avancée de la rénovation.

En cas de création effective du tiers lieu, SCANI demandera à la CCJ de scinder le bail en deux et ne conservera que les surfaces nécessaires à son fonctionnement, charge à la structure gérant le tiers lieu de financer le reste des locaux.

### **Montant du fonctionnement récurrent**

Les 600 € du loyer des 12 premiers mois seront dévolus à sa rénovation. Par la suite, ils seront pris en charge par SCANI le temps que le tiers lieu soit opérationnel et fonctionnel ou, en cas d'échec, conservera l'usage de l'ensemble des locaux pour son propre compte.

### **Récapitulatif financier**

Montant de l'investissement	Montant du fonctionnement
0 € HT	600 € HT / mois
(les 12 premiers mois de loyer servent à la rénovation)	Pris en charge à 100 % par la coopérative au moins les 12 premiers mois